

Première analyse du conseil municipal du 19 octobre 2009

Comme nous commençons en avoir l'habitude, les sujets importants à l'ordre du jour ont été éludés. Pirouettes et énervement ont été les seules explications que nous ayons obtenues tant au sujet de la déchetterie, que du type de marchés utilisés pour les appels d'offres importants ou même de l'aménagement de l'école Prévert.

A nos questions écrites, il est répondu en partie seulement. Les aspects qui dérangent notre premier édile sont balayés d'un revers, qualifiés de polémiques et donc sans intérêt. Il préfère donner des informations lapidaires à la "presse" plutôt qu'une information circonstanciée aux conseillers de son opposition !

En voici quelques exemples, au fil des points à l'ordre du jour

1° - Approbation du PV du conseil précédent (14/09/2009). Hervé Seyve demande que le changement d'attitude du Conseil général à la réalisation du contournement Est et du rond point des Cantines soit noté. M. Ferreau part sur une explication confuse où il mélange rond-point Zyke (toujours pas programmé, celui-là) et celui de cantines. Même ses propres conseillers municipaux en perdent le fil ! Nous approuvons toutefois le PV qui sera amendé selon notre souhait

2° - Décisions du maire: Non soumises au vote du conseil, il n'y a pas débat. Nous notons toutefois qu'elles prévoient un budget communication pouvant atteindre 180 000 € !

3° - Demande de subvention pour étude de faisabilité d'une déchetterie labellisée

Nous souhaitons savoir quels sont les sites pressentis, si le fameux terrain acheté sera le lieu d'implantation privilégié, quel type de déchetterie est étudié, etc.

Rien ne nous est répondu clairement. Tout ce que nous apprenons c'est que 50% du financement se fera par le biais de subventions du Conseil Général et de l'ADEME, le reste restant à la charge de la commune. Nous n'avons pas connaissance que cette déchetterie ait été à l'ordre du jour du tout récent conseil municipal de Martignas, sans en conclure que St Jean d'Ilac financera seule cette étude, ni que Martignas ne fait plus partie de l'affaire, cela est quand même étonnant. L'étude de faisabilité doit donc, aussi, selon le conseiller général, proposer la meilleure implantation ! Bien évidemment, nous votons contre un tel projet

4-Noms des rues

Ce point ayant été correctement débattu en commission, est approuvé sans réserve de notre part.

5-Demande de subvention d'équipement réparation dégâts KLAUSS

Le remplacement des candélabres abimés n'ayant pas été totalement pris en charge par les assurances, nous approuvons cette démarche.

6-PDDM : projet d'implantation d'équipement et de stockage des DM (en charge du département)

Quatre sites ont été étudiés pour cette implantation. Deux feront l'objet de l'étude que nous devons valider ce soir. Les sites sont sous le sceau du secret et nous ne pouvons en avoir connaissance !

Ceci est fait, semble t'il, pour se préserver de toute dérive des coûts du foncier sur les zones concernées !

On nous précise, charitablement, que Saint Jean d'Illac n'est pas concernée. Mais cela nous le savions, et vous aussi car le seul fait d'abriter l'aéroport exclu notre ville de toute implantation dans un rayon de 10 km d'une telle installation. Eh oui! Cela se confirme, Saint Jean d'Illac ne pouvait pas être la poubelle de la CUB !

Pour un projet d'intérêt collectif, qui concerne précisément six collectivités (COBAN, COBAS, CdC Val de l'Eyre, Cdc Cestas-Canéjan, Martignas et Saint Jean d'Illac) soit de très nombreuses communes, nous trouvons cette approche étonnante. Nous le faisons remarquer. Le spectre de la polémique nous est alors agité sous le nez ! Nous nous abstenons devant de tels procédés.

7-Aménagement et extension Groupe Scolaire Jacques Prévert

Nous précisons que nous avons initié cette démarche et que, bien évidemment nous y sommes favorables. La méthode ayant conduit à retenir un cabinet d'architecte ne nous paraît pas toutefois être totalement en accord avec les procédures administratives. C'est pourquoi, en majorité, nous nous abstenons.

8-questions écrites :

Nous n'avons obtenu que des réponses partielles, ou laconiques à nos questions. Nous attendons toutefois le compte-rendu écrit pour en dire plus.